Étiquette Supplémentaire

ÉTIQUETTE SUPPLÉMENTAIRE POUR L'UTILISATION DE L'INSECTICIDE SYSTÉMIQUE EN SUSPENSION AQUEUSE ADMIRE 240 AFIN DE RÉDUIRE LES POPULATIONS DE LARVES DE SCARABÉES JAPONAIS ET DE HANNETONS EUROPÉENS DANS LES CULTURES DE BLEUETS EN CORYMBE EN ONTARIO ET AU QUÉBEC

ADMIRE® Insecticide systémique en suspension aqueuse

GROUPE	4	INSECTICIDE

USAGE AGRICOLE

GARANTIE : Imidaclopride ..... 240 g/L

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 24094 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION POISON

BIEN SECOUER AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET 1 litre, 3,785 litres

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
100 – 3131 114th Avenue SE
Calgary, Alberta T2Z 3X2

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, appeler au numéro d'urgence suivant : 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

AVIS À L'ACHETEUR : La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

MODE D'EMPLOI
Lire l'ÉTIQUETTE, LA BROCHURE AINSI QUE CETTE ÉTIQUETTE SUPPLÉMENTAIRE avant l'emploi.
NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.
Lire tout le MODE D'EMPLOI avant d'utiliser l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240.
Ne pas appliquer lorsque le vent souffle à plus de 12 à 15 km à l'heure.
Ne pas appliquer de produit à moins de 15 mètres d'une tête de puits ou de systèmes aquatiques, y compris marais, étangs, fossés, ruisseaux, lacs, etc.
Ne pas appliquer sur les terrains présentant un risque de ruissellement vers les systèmes aquatiques.
Ne pas appliquer de produit lorsqu'il y a risque d'averse dans les 48 heures.
Ne pas préparer la bouillie, ni remplir ou nettoyer l'équipement de pulvérisation à moins de 30 mètres d'une tête de puits ou de systèmes aquatiques.
Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation de quelque type que ce soit.
Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.
Ne pas retourner sur les aires traitées pour effectuer des activités où il y a contact foliaire dans les 24 heures suivant l'application de l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE
Pour préparer la bouillie à pulvériser, verser une partie de l'eau nécessaire dans le réservoir et, en agitant, verser l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240. Remplir ensuite le réservoir avec le reste de l'eau nécessaire. La bouillie doit être constamment agitée pendant le mélange et l'application.

CULTURES DE ROTATION
Consulter la brochure au complet pour connaître les recommandations en matière de réensemencement.

L'imidaclopride est rémanent et comporte des risques élevés d'effet résiduel; il n'est pas recommandé d'utiliser ce produit dans les champs traités avec l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 pendant la saison précédente.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Veuillez consulter toute la brochure pour connaître les recommandations en matière de gestion de la résistance.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

C’est l’interaction des nombreux facteurs ayant trait à l’équipement et à la température qui détermine le potentiel de dérive de pulvérisation. Le préposé à l’application a la responsabilité de considérer tous ces facteurs lorsqu’il prend les décisions relatives à la pulvérisation. C’EST LE PRÉPOSÉ À L’APPLICATION QUI DOIT VEILLER À ÉVITER LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION. Le fait d’éviter les épandages lorsque le vent souffle en direction d’une zone aquatique peut réduire le risque d’une exposition des zones aquatiques écologiquement fragiles.

RESTRICTIONS DURANT LES INVERSIONS DE TEMPÉRATURES : Ne procéder à aucun épandage lors des inversions de températures, car le risque de dérive est alors élevé. Les inversions de températures limitent le mélange d’air vertical, si bien que les petites gouttelettes suspendues restent à proximité du sol et se déplacent latéralement dans un nuage concentré. Les inversions de températures se caractérisent par une hausse des températures en altitude et sont fréquentes les nuits où le couvert nuageux est limité et où le vent est léger à nul. Elles commencent à se manifester au coucher du soleil et se poursuivent souvent jusqu’au lendemain matin. Un brouillard au sol peut en déterminer la présence; toutefois, en l’absence de brouillard, on peut reconnaître les inversions par le mouvement de la fumée à partir du sol. La fumée qui forme des couches et se déplace latéralement dans un nuage concentré (temps peu venteux) indique une inversion, tandis que la fumée qui se déplace en hauteur et se dissipe rapidement indique un bon mélange vertical.

APPLICATION DANS LES CHAMPS DE BLEUETS EN CORYMBE :

L'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 peut être utilisé pour réduire les populations aux stades terricoles de hannetons européens et de scarabées japonais dans les champs de bleuets en corymbe. La matière active de l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 est suffisamment rémanente pour que l'application puisse être faite avant la ponte des œufs des insectes ciblés. La nécessité et la période de l'application doivent s'appuyer sur un contrôle du site, sur des expériences ou des dossiers antérieurs, sur la prise au piège de sujets adultes au cours de la saison ou sur d'autres méthodes. L'application doit être faite tout juste avant ou pendant l'éclosion des œufs des insectes ciblés; elle doit être suivie d'une irrigation suffisante (p. ex., 5 à 10 mm sur le gazon), pour que la matière active s'infiltre jusqu'aux racines, mais pas excessive (p. ex., plus de 20 mm sur le gazon). Éviter le ruissellement ou la formation de flaques suite à l'application. La zone traitée doit être dans une condition propice à l'infiltration verticale de l'eau d'irrigation dans le sol, assurant du fait même une distribution appropriée de la matière active. Éviter d'appliquer l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 dans les zones engorgées ou saturées d'eau, ce qui ne permettrait pas à la matière active de s'infiltrer jusqu'aux racines des plantes.

APPLICATIONS RECOMMANDÉES – BLEUETS EN CORYMBE			
CULTURE	INSECTE	DOSE DE ADMIRE 240	REMARQUES
Bleuets en corymbe en Ontario et au Québec seulement	Larves du scarabée japonais et du hanneton européen	1,2 L/ha	• APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT • Appliquer sur le sol et autour et en dessous des buissons de bleuets et sur les rangs recouverts d'herbe, le milieu des rangs, les voies de passage, les promontoires et les autres surfaces herbeuses dans le champ de bleuets et tout autour. • Appliquer tout juste avant ou pendant l'éclosion des œufs des insectes ciblés. • Appliquer dans 200 L d'eau par hectare. • Ne pas appliquer lorsqu'il y a risque d'averse dans les 48 heures. • Une irrigation suffisante (p. ex., 5 à 10 mm sur le gazon) doit se faire dans les 24 heures suivant l'application afin que la matière active s'infiltre jusqu'aux racines, mais il faut éviter l'irrigation excessive (plus de 20 mm sur le gazon). • Éviter de tondre l'herbe après l'irrigation afin de ne pas altérer l'uniformité de l'application. • NE PAS appliquer ADMIRE 240 lorsque les bleuets sont en fleurs. • Appliquer ADMIRE 240 une fois par année seulement, conformément aux instructions sur l'étiquette. • Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte des bleuets.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter ce qui suit :

- Chemise à manches longues et pantalon
- Gants imperméables
- Chaussures et chaussettes

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'EPI séparément des autres vêtements.
Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Si l'insecticide pénètre à l'intérieur des vêtements, retirer ces derniers immédiatement. Bien se laver et remettre des vêtements propres.
Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après la manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, bien se laver et remettre des vêtements propres.
NOTE : Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org/.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Empêcher tout contact avec les lacs, les ruisseaux, les étangs et tout autre système aquatique. Ne pas contaminer les plans d'eau au moment de l'élimination des eaux de rinçage de l'équipement. Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit ou aux résidus sur les cultures et les mauvaises herbes en fleurs. Ne pas appliquer ce produit ni le laisser dériver sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs si des abeilles butinent dans les secteurs à traiter. Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques. Ce produit est toxique pour les oiseaux. Appliquer ce produit conformément au mode d'emploi sur l'étiquette.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Communiquer avec un centre antipoison ou avec un médecin IMMÉDIATEMENT. Faire boire un ou deux verres d'eau et provoquer le vomissement en insérant un doigt dans le fond de la gorge de la personne incommodée ou en lui donnant du sirop d'ipéca, si on en a sous la main. Le cas échéant, donner 15 mL (une cuillerée à table) de sirop d'ipéca, suivie d'un ou de deux verres d'eau. Si la personne ne vomit pas dans les 20 minutes qui suivent, donner une deuxième dose de sirop. Ne pas provoquer le vomissement ni faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Bien laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, obtenir des soins médicaux ou communiquer avec un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Tenir les paupières ouvertes et rincer à grande eau pendant 15 minutes. En cas d'irritation, obtenir des soins médicaux ou communiquer avec un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n’existe aucun antidote spécifique. Traiter le patient selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais et sec, de façon à éviter la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais ou avec la nourriture de consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine, hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit fermé à clé.
ÉLIMINATION : Faire en sorte de ne pas contaminer l’eau et la nourriture de consommation humaine ou animale en entreposant ou en éliminant le produit.
CONTENANT RECYCLABLE : Ne pas utiliser ce contenant à d’autres fins. Il s’agit d’un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S’enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l’administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d’aller y porter le contenant :
1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.
S’il n’existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l’élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s’adresser au fabricant ou à l’organisme de réglementation provincial. S’adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

®ADMIRE est une marque déposée de Bayer.

050330A